

Image not found or type unknown



Réglementation séjours linguistiques

Par **isabelle**, le **04/04/2010** à **10:02**

Bonjour,rnj'aimerais savoir s'il exitse une réglementation particulière pour pouvoir proposer des hébergement en plus des cours de langue étrangère et comment contourner si on n'a pas les moyens financiers d'être agrémenté agence de voyage ?rnMercirnIP